

# Code de bon voisinage







# SOMMAIRE

2  
*Mot de la mairesse*

3  
*Présentation*

4  
*Les résidences*

6  
*Les commerces*

8  
*Exigences  
réglementaires*

10  
*Numéros  
à retenir*

12  
*Conclusion*

# MOT de la MAIRESSE

Notre arrondissement est l'un des plus densément peuplés au Canada. Cette réalité nous amène à vivre en société « tricotée serrée », en ayant toujours à l'esprit le respect de nos voisins.

Trouver des moyens pour améliorer la qualité de vie, mettre en œuvre des solutions simples et efficaces aux problèmes de cohabitation : voilà ce qui a motivé un groupe de citoyens à élaborer en 2004 une première version du *Code de bon voisinage*, afin que résidents et commerçants puissent vivre en harmonie.

Depuis, l'arrondissement a donné suite aux demandes exprimées par les citoyens en réglementant l'utilisation des conteneurs à déchets et en interdisant la circulation nocturne des camions à déchets dans les ruelles commerciales. C'est la preuve qu'en se mobilisant, on peut faire bouger les choses.

Voici la nouvelle version du *Code de bon voisinage*. J'aimerais remercier le **Comité de la rue Rivard**, représenté par Huguette Loubert et Pierre-Yves Bernard, pour leur implication et leur immense travail. Je tiens également à souligner l'engagement de nos partenaires ainsi que des services et des éluEs de l'arrondissement.

Je suis particulièrement fière de ce projet qui est né de la volonté des citoyens. Je souhaite maintenant que cette volonté se propage à vous tous, résidents et commerçants du Plateau-Mont-Royal, et que le Code devienne votre outil de référence pour vivre en harmonie avec vos voisins.

La mairesse d'arrondissement,



**HELEN FOTOPULOS**

Ce guide a été rédigé pour les résidents et les commerçants du Plateau-Mont-Royal. Il vous propose toutes sortes de moyens, simples et concrets, pour agir sur votre environnement. C'est en posant ces petits gestes que nous arriverons à ce grand résultat : refaire de nos ruelles, de nos rues et de notre quartier un milieu de vie sain pour tous et toutes. Un projet dont le succès dépend de chacun d'entre vous.

# PRÉSENTATION

Voici Monique Ménard et Carlos Calderon, deux citoyens modèles du Plateau. Monique et Carlos se feront un plaisir de vous présenter les règles qui composent le *Code de bon voisinage*.



## Monique

- 🏠 Habite Le Plateau depuis 30 ans
- 🏡 Possède un coquet petit duplex, rue Rivard
- 🌱 Cultive sa passion du jardinage

## Carlos

- 🍷 Nouveau venu dans le quartier
- 🍷 Vient d'ouvrir un bar à tapas avec deux amis, rue Saint-Denis
- 🍷 Sa devise : écolo, alterno, resto

# LES CONSEILS de Monique

Cela fait maintenant un quart de siècle que Monique bichonne son petit duplex. Pour cette fana des pétunias, s'occuper de son environnement est comme une seconde nature. Voici ce que Monique vous recommande de faire pour contribuer à la qualité de vie de votre quartier.

## Les RÉSIDI



### DEVANT la maison

- ✦ Nettoyez et entretenez le terrain. Passez un coup de balai et ramassez les papiers jusqu'à la rue.
- ✦ Des fleurs et de la verdure dans la cour avant vous inciteront à la maintenir propre. N'hésitez pas non plus à fleurir le carré d'arbre sur votre trottoir.
- ✦ Vous avez un chien ? Ramassez ses excréments et disposez-en proprement, c'est-à-dire dans une poubelle.
- ✦ Déposez les déchets dans les contenants appropriés et les matières recyclables de façon à ce qu'elles ne s'éparpillent pas sur le trottoir et dans la rue. Respectez les horaires et l'emplacement des collectes.
- ✦ Téléphonnez à l'arrondissement lorsque vous désirez faire ramasser des déchets encombrants (matelas, meubles inutilisables ou autres). Veuillez les déposer là où se fait la collecte régulière des déchets.
- ✦ Finalement, ne laissez pas tourner votre moteur de voiture à l'arrêt plus de trois minutes.

# Monique

## AIME DORMIR EN PAIX

Les balcons et les cours arrière de notre arrondissement sont des endroits de grande proximité avec les voisins, particulièrement en été. Comme c'est le cas pour bien des résidents du quartier, la chambre de Monique donne sur l'arrière de la maison. Elle veut bien se montrer compréhensive, mais elle s'attend aussi à ce que ses voisins respectent sa tranquillité.



# RUE

## Dans les ruelles RESIDENTIELLES

### Propreté

✳ Les ruelles ne sont pas un lieu de dépôt. Rappelez-vous que les déchets encombrants doivent être déposés à l'emplacement habituel de la collecte des ordures, qui est généralement en bordure de la rue.

✳ Les ruelles vertes sont de plus en plus nombreuses dans l'arrondissement. Respectez les aménagements afin d'assurer la viabilité des végétaux.

✳ Veillez à maintenir la ruelle propre.

✳ Soyez conscients que plusieurs personnes craignent les chiens. Veuillez garder le vôtre en laisse lors de vos promenades, et n'oubliez pas votre petit sac.

### Circulation

✳ Ne stationnez jamais votre véhicule de façon à bloquer l'accès à la ruelle ou aux cours arrière.

✳ La limite de vitesse à respecter est de 20 km/h.

✳ N'utilisez pas la ruelle pour passer d'une rue à l'autre.

## Dans la cour ARRIERE

✳ Gardez le terrain propre et bien entretenu.

✳ Pensez à avertir les voisins si vous faites un *party*. Et pourquoi pas les inviter?

✳ Éviter de nourrir les pigeons et les écureuils.

✳ Pour ne pas attirer les rats laveurs, les chats ou les écureuils, ne laissez pas de sacs à ordures sur le balcon et utilisez une poubelle solide, pourvue d'un couvercle étanche. Voyez aussi à boucher les accès sous le balcon et le cabanon.

✳ Ramassez les excréments de votre chien dès votre retour à la maison.

## SUIVEZ L'EXEMPLE de Carlos

Carlos s'est investi avec beaucoup d'enthousiasme dans son projet de restauration. Avec succès : les clients font la queue pour venir déguster ses tapas ! Ce qui n'empêche pas Carlos de faire preuve de civisme en toute circonstance. Voici les gestes que ce jeune commerçant exemplaire vous recommande de poser.

# Les COMM

## DEVANT le commerce

- Passez un coup de balai et ramassez les papiers jusqu'à la rue.
- Si la présence d'un cendrier est obligatoire à l'entrée de votre établissement, n'oubliez pas de le vider régulièrement. Et pas de mégots par terre, s'il vous plaît.
- Bars et restaurants : dites à vos clients qui fument devant votre établissement de respecter le voisinage en évitant de faire du tapage.
- Respectez les consignes relatives aux collectes des déchets (horaires, nombre de contenants, etc.) et des matières recyclables.





# Monique et Carlos SONT D'ACCORD

Monique et Carlos sont tous les deux conscients que les ruelles du Plateau doivent rester propres et tranquilles. Ce n'est pas toujours facile, car elles sont fréquentées par beaucoup de monde, pour beaucoup de raisons. Ils ont pourtant réussi à transformer leur ruelle... en terrain d'entente. Voici leurs conseils à ce sujet.

CHUT!



# ERCES

## Dans les ruelles COMMERCIALES

### Bruit

- ❑ Évitez de claquer les couvercles des conteneurs à déchets et la porte arrière du commerce.
- ❑ Restez discrets quand vous prenez votre pause à l'arrière des commerces à une heure tardive.
- ❑ Si vous faites jouer de la musique dans votre établissement, assurez-vous qu'on ne l'entend pas de la ruelle.
- ❑ Demandez à vos livreurs :
  - de passer à une heure décente (ni trop tôt le matin, ni trop tard le soir);
  - d'éteindre leur moteur durant la livraison;
  - d'éviter, dans la mesure du possible, de circuler en marche arrière : l'avertisseur sonore d'un camion qui recule peut être très désagréable pour les résidents;
  - de s'abstenir de klaxonner.

### Propreté

- ❑ Nettoyez régulièrement les conteneurs à déchets ainsi que l'espace environnant et maintenez les couvercles fermés en tout temps.
- ❑ Ne déposez pas vos ordures dans les conteneurs de commerces voisins.
- ❑ Évitez l'accumulation de sacs à ordures autour des conteneurs.
- ❑ Ne jetez pas l'huile de cuisson, ou tout autre liquide, dans la ruelle. Nettoyez l'espace autour des conteneurs prévus pour recueillir l'huile ou la graisse de cuisson.

### Circulation

- ❑ Ne laissez les véhicules stationnés que pour la durée de la livraison.
- ❑ La limite de vitesse à respecter est de 20 km/h.
- ❑ Les collectes de déchets des ruelles commerciales doivent se faire entre 8 h et 21 h.

Une

# RÈGLEMENTAT

*pour mieux vivre ensemble*

Voici un survol d'exigences réglementaires qui visent une meilleure qualité de vie des citoyens.

(Les lignes qui suivent n'ont pas un caractère officiel. Seuls les textes de règlement ont force légale.)

## Collecte régulière DES DÉCHETS

### HORAIRES

- Collecte de jour :  
les ordures doivent être déposées entre 5 h et 8 h.
- Collecte de soir :  
les ordures doivent être déposées entre 16 h et 19 h.

### CONTENANTS

- Sacs de plastique résistants et fermés, d'au moins 56 cm X 61 cm et d'au plus 25 kg.
- Poubelles en plastique ou en métal, munies d'un couvercle et de poignées, d'une capacité maximale de 100 l.

### NOMBRE DE CONTENANTS

- Illimité pour les résidences.
- Maximum de six contenants ou de 480 l pour un commerce ou une industrie.  
Règlement sur les services de collecte (S-0.1.1)

## COLLECTES commerciales

### HORAIRES

La collecte de déchets est interdite dans les ruelles commerciales entre 21 h et 8 h. Il faut communiquer avec la police quand la signalisation à cet effet n'est pas respectée.  
Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (C-4.01)

### CONTENEURS À DÉCHETS

Les conteneurs doivent être étanches, incombustibles et leur couvercle maintenu fermé.  
Règlement sur la propreté des terrains privés (P-12.1)  
Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (P-12.2)

Un permis est requis pour l'occupation du domaine public par un conteneur à déchets.  
Règlement sur l'occupation de domaine public (O-0.1)

# ION



## Cendriers

Des cendriers sont obligatoires à l'entrée des bars, des restaurants et des édifices non résidentiels de cinq étages et plus du Plateau-Mont-Royal.

Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (P-12.2)

## Propreté

Les propriétaires et les occupants d'immeubles résidentiels et commerciaux doivent entretenir leur terrain et le trottoir jusqu'à la rue.

Règlement sur la propreté des terrains privés (P-12.1)

Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (P-12.2)

## Bruit

Un agent de police peut ordonner de faire cesser un bruit troublant la tranquillité d'une personne se trouvant dans un bâtiment d'habitation, si ce bruit est estimé excessif compte tenu de l'heure, du lieu et de toutes autres circonstances.

Il faut maintenir fermées les portes des établissements d'entretien et de réparation automobile quand les activités génèrent du bruit.

Règlement sur le bruit (B-3)

## Animaux

### CHIENS

- Un chien en promenade doit toujours être tenu en laisse, sauf dans les aires d'exercice canin.
- Il faut ramasser les excréments de son animal et en disposer proprement.
- Un chien ne doit pas aboyer, hurler ou gémir de façon à troubler la paix.

### PIGEONS, GOÉLANDS ET ÉCUREUILS

- Il est interdit de nourrir les pigeons, les goélands et les écureuils, tant sur le domaine privé que public.
- Règlement sur les chiens et autres animaux (C-10)

## Circulation DANS LES RUELLES

Le stationnement dans les ruelles est interdit en tout temps.

La limite de vitesse est de 20 km/h et il est interdit d'y circuler pour passer d'une rue à une autre.

Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1)

## MOTEUR au ralenti

Il est interdit, sauf exceptions, de laisser fonctionner pendant plus de trois minutes par période de 60 minutes le moteur d'un véhicule immobilisé.

Règlement sur la nuisance causée par un véhicule motorisé (2006-11)

Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1)

# Numéros de TÉLÉP

## *Le Code de bon voisinage*

### **RÉDACTION**

Sylvie Cloutier et Michel Tanguay  
(d'après le *Code de bon voisinage*  
initié par le Comité de la rue Rivard)

### **ILLUSTRATIONS**

Michel Rabagliati

### **CONCEPTION GRAPHIQUE ET GESTION DE PROJET**

[www.bertuch.ca](http://www.bertuch.ca)

### **IMPRESSION**

Integria

### **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque nationale  
du Québec, 3<sup>e</sup> trimestre 2007

**ISBN** 978-2-7647-0697-8



10

Imprimé sur du Rolland Opaque, contenant 30 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



# HÔNE À RETENIR

**514 872-6752 BUREAU D'ARRONDISSEMENT**  
Collecte des déchets encombrants  
(gros morceaux)

Problèmes en matière de propreté

Requêtes et renseignements  
généraux

**9-1-1 POLICE**  
Collectes des ordures dans  
les ruelles commerciales  
SVP noter le nom de la compagnie et,  
si possible, le numéro de plaque du camion  
pour les communiquer au Service de police.

Voisins bruyants  
(musique, tapage...)  
En parler d'abord au voisin. Si le problème  
ne se règle pas, vous pouvez demander  
l'intervention de la police.

*Site Internet*  
**VILLE.MONTREAL.QC.CA/PLATEAU**



CONCLU



# SION

## SOIRÉES TAPAS *et pétunias*

Même avec les meilleures intentions du monde, Monique et Carlos éprouvent parfois de petits problèmes de cohabitation.

Quand ça arrive, ils ont le bon réflexe : celui de se parler. C'est souvent le moyen le plus simple et le plus rapide de trouver une solution satisfaisante. Faites comme Monique et Carlos et vous découvrirez, peut-être, que le bon voisinage comporte bien des avantages !





CHUT!

SANICO inc.